CONCOURS NATIONAL DU SOUVENIR POUR LES JEUNES

La Fondation nationale Légion

Mise en œuvre par Legion

DIRECTIVES D'ÉVALUATION

RÈGLEMENTS DU CONCOURS DÉFI VIDÉO

1. Tous les élèves (y compris ceux instruits à domicile) de la 7e à la 12e année (au Québec : de la 1ère année du secondaire à la 5e année du secondaire) du système scolaire canadien sont admissibles à ce concours.

2. Pendant le processus de soumission en ligne, les participants âgés de moins de 18 ans doivent confirmer qu'ils disposent d'une autorisation parentale.

3. Toutes les vidéos doivent être soumises en ligne à l'adresse ConcoursDuSouvenir.ca.

   a. Pour soumettre votre vidéo, elle doit être téléchargée sur YouTube. Les participants doivent fournir le lien public et partageable de leur vidéo finale au cours de la procédure de soumission en ligne.

   b. Chaque participation doit être l'œuvre d'une seule et même personne. Les soumissions de groupe ne sont pas admises.

4. Toutes les vidéos admissibles doivent être d'une durée minimale de 30 secondes et maximale de 2 minutes.

5. Les vidéos peuvent être en anglais, en français ou bilingues.

6. Toutes les œuvres soumises doivent être des réalisations originales du participant. Les œuvres qui semblent rendues par intelligence artificielle ne seront pas acceptées.

7. Les séquences vidéo, les images, le son ou la musique de source externe présentés dans la vidéo doivent être utilisés sous licence, être libres de droits ou cités, et ce, en accordant tout le crédit ou le mérite à leurs auteurs. Une liste de vos sources, correctement citées, doit être jointe à votre demande.

8. La copie ou la reproduction d'œuvres déjà publiées, en tout ou en partie, sans l'identification ou l'autorisation écrite de l'auteur ou de la source, entraînera la disqualification automatique de l'œuvre.

9. L'œuvre doit refléter le Souvenir avec un thème canadien. Si des symboles sont utilisés, les symboles canadiens doivent être prépondérants.

CRITÈRES D'ÉVALUATION - VIDÉO		
MAXIMUM POSSIBLE		**NOTE ALLOUÉE**
Contenu et Clarté 40 %	L'oeuvre adhère-t-elle au thème du Concours, soit le *Jour du Souvenir* au Canada? Transmet-elle un message clair ou une émotion en rapport avec le thème? Est-elle cohérente? Est-ce qu'elle maintient le cap d'un bout à l'autre?	
Créativité et Originalité 30 %	L'œuvre suscite-t-elle et maintient-elle l'intérêt? Est-elle réfléchie, émouvante, inspirante et/ou percutante? Le contenu de la vidéo vous semble-t-il original? L'œuvre est-elle unique et originale, produite par le participant, dans le cadre du concours?	
Production et Qualité 30 %	Quelle est la qualité générale de la production, tant sur les plans visuel que sonore? L'œuvre semble-t-elle avoir été réalisée de manière réfléchie, bien planifiée et bien rythmée? La vidéo se déroule-t-elle bien, sans problème technique, audio ou de montage? La limite de temps est-elle respectée?	

Nom complet de l'élève		
Niveau scolaire	Âge	Catégorie
Adresse postale		
N° de téléphone		
Nom complet de l'école		

Rendez-vous sur le site ConcoursDuSouvenir.ca pour consulter les Règlements officiels, lesquels seront accessibles à compter du 1er septembre. Dans le cas où les conditions stipulées dans les Règlements officiels devaient différer de celles divulguées dans tout autre énoncé de documents relatifs aux concours, les conditions stipulées dans les Règlements officiels prévaudront.